

DA D' Advies

Uw weg naar veilig transport

Formations, séminaires, conseils et audits adaptés aux besoins du client

A PROPOS DE NOUS

D'Advies est synonyme de services de haute qualité et de formation professionnelle dans le cadre de la législation spécialisée en matière de circulation, et ce pour tous ceux qui entrent en contact avec le transport.

Rester à jour dans une société où les lois se succèdent à un rythme aussi rapide n'est ni évident ni facile.

D'Advies peut vous apporter une grande valeur ajoutée à cet égard, car nous travaillons en fonction de votre entreprise et fournissons des formations et des conseils en conséquence. Notre cœur de métier est **l'arrimage et le transport exceptionnel** sous toutes ses formes.

Nous essayons de vous aider en vous donnant des conseils objectifs et sans engagement.

Que pouvons-nous vous offrir?

N'hésitez pas à nous contacter sans engagement de votre part.

Ensemble, nous concevrons un cours de recyclage, un séminaire, une formation, un service de conseil ou un audit qui vous conviendra.

Nous sommes également un centre de formation professionnelle agréé (OCO607).



D'Advies

David Punie

0032 496 404 892
info@dadvies.be

BE.0757.488.242

DA D' Advies

Uw weg naar veilig transport

**Workshops
Formations
CAP code 95
Services de conseil
Audits**

www.dadvies.be

Conseils, audits, formations, ...

L'arrimage

La législation belge - lisez la législation régionale - a défini de nombreux responsables et a établi certaines obligations légales.

En tant qu'expéditeur, emballer, chargeur vous avez un certain devoir d'information envers le transporteur. Remplissez-vous déjà ce devoir d'information?

Le chargeur doit en outre s'assurer qu'il est possible d'arrimer correctement le chargement et en vérifier la conformité. Avez-vous les connaissances nécessaires pour mener à bien ces tâches?

D'Advies vous aide à remplir cette obligation d'information et fournit également une formation complète à tous les membres de votre personnel.

Nous vous aidons également à rédiger des instructions de chargement.

En outre, nous examinons de près votre processus de chargement et d'emballage afin de répondre à la question : " Est-ce que nous le faisons bien ou pas?"



Convoi Exceptionnel



Vous transportez parfois des charges larges, longues, hautes ou lourdes?

Votre véhicule est-il un véhicule exceptionnel en soi? Connaissiez-vous toutes les réglementations en vigueur?

D'Advies vous propose une formation professionnelle à la réglementation des transports exceptionnels afin que vous puissiez prendre la route en toute sérénité.

Nous nous occupons également des autorisations nécessaires pour que vous n'ayez pas à vous soucier de cette administration. Les études d'itinéraires font également partie de nos services.

Notre spécialisation dans ce domaine nous permet également de dispenser une formation approfondie aux candidats accompagnateurs de transports exceptionnels. Cette formation vous permet de réussir l'examen théorique, mais surtout d'être prêt à affronter la complexité des tâches et des missions qui vous seront confiées dès le premier jour!

Plus d'informations sur www.wordbegeleideruitzonderlijkvervoer.be

Véhicules Longs et Lourds

Dans un monde de plus en plus axé sur une mobilité fluide et écologique et, à cette fin, sur la réduction du trafic routier de marchandises, les écomobis entrent en considération. D'Advies vous aide à acheter et à demander votre autorisation dans ce domaine.

Les prescriptions techniques, les charges par essieu et la surcharge

Votre véhicule répond-il à toutes les exigences imposées par la législation en place en Belgique ? Avant d'acheter un nouveau véhicule, il convient de bien s'informer et, si nécessaire, de se faire assister.

D'Advies vous aide à vous préparer!

Nous pouvons également vous conseiller sur la législation relative à la charge par essieu et à la surcharge!

Les prescriptions techniques, les charges par essieu et la surcharge

Vous pouvez également faire appel à D'Advies pour des conseils et des formations dans d'autres domaines liés à la circulation, tels que le code de la route, la législation sociale (tachygraphe), la CMR, ...

Vous pensez avoir été injustement sanctionné ou vous n'êtes pas d'accord avec la manière dont la procédure s'est déroulée? D'Advies peut également vous conseiller dans ce domaine...